



Haute Vallée  
de la Garonne  
Montagne  
Sauvage  
Pays de  
l'OURS

## COMMUNE DE FOS

### PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

Le 14 avril 2023, à 14 heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Convocation et affichage effectués le 8 avril 2023.

**Présents :** TREY Marie-Louise, Pascal PENETRO, Jean-Christophe CERCIAT, Isabelle DEQUESNE, Dominique BOUTONNET, René CERCIAT, Roberto BOYA.

**Représentés par pouvoir :** André OSET a donné procuration à Roberto BOYA, Jean-Michel ESTOUP a donné procuration à Jean-Christophe CERCIAT, suite à son départ à 14h57 Dominique BOUTONNET a donné procuration à Isabelle DEQUESNE.

**Absent :** Marine SACOURTADE.

**Arrivée en cours de séance :**

**Départ en cours de séance :** Dominique BOUTONNET à 14h57

**Secrétaire de séance :** les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Marie-Louise TREY, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2023. M. le Maire précise à l'assemblée que les remarques des élus ont été prises en compte dans le procès-verbal.

Il est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du jour

- Vote du compte administratif 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Affectation du résultat du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Vote des dépenses en investissement du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Vote du budget primitif 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.
- Vote du compte administratif 2022.
- Approbation du compte de gestion 2022.

- Affectation du résultat.
- Vote des taux 2023.
- Vote des dépenses en investissement.
- Vote du budget primitif 2023.
- Questions diverses

M. BOUTONNET souhaite intervenir pour faire plusieurs remarques :

#### Remarque 1

En 3 ans de mandat, pas une seule fois je n'ai personnellement été consulté quant à la date de tenue d'un seul conseil municipal. Pas une seule fois non plus je n'ai été sollicité pour savoir si je souhaitais qu'y soient traités des sujets qui me tenaient à cœur. Il s'agit probablement d'une des prérogatives du maire que d'être le maître des horloges. Mais je trouve cela d'une part très regrettable que dans une si petite commune que la nôtre, avec 10 conseillers seulement, nous ne soyons pas questionnés sur nos disponibilités et incités à faire part des sujets qui nous intéressent. Ce n'est pas un détail mais c'est aussi illustratif d'une certaine conception du jeu démocratique contraire à la mienne.

Il en est ainsi, comme pour les précédentes donc, de la séance d'aujourd'hui. Annoncée par le maire lors du dernier conseil pour la date du 10 avril, je m'étais donc bloqué le lundi de Pâques. Pour découvrir qu'elle était reportée au 14. Sans explication, mis devant le fait accompli. Au passage, je m'étonne aussi de l'horaire choisi, un début d'après-midi en cours de semaine, ce qui ne facilitera sûrement pas non plus la participation des habitants.

J'ai pu me libérer mais j'ai d'autres obligations incontournables et je serai obligé de partir à 15 h.

#### Remarque 2

La séance d'aujourd'hui est consacrée au vote du budget. Je ne sais pas s'il est dans l'obligation du maire de nous associer à sa préparation en amont. Si un minimum avait été esquissé l'an passé, nous n'avons eu droit cette année à aucune explication ni négociation. Les documents nous sont parvenus en dernière minute. Surtout, nous n'avons pas pu débattre des investissements – ce qui n'est pas rien ! - de la Gentilhommière, ...

C'est une des raisons parmi bien d'autres qui fait que je m'opposerai aujourd'hui aux différents votes. C'est trop engageant pour être pris à la légère, sans délai de réflexion ni échanges.

#### Remarque 3

Je voudrais aussi revenir sur le PV de la séance du 17 décembre 2022 approuvé lors du dernier conseil le 4 mars dernier. Lorsque j'y ai fait remarquer que l'intégralité de deux points - pourtant débattus sur ma demande insistante - n'y apparaissaient pas, le maire m'a demandé de quoi il s'agissait et est directement passé au scrutin d'approbation, sans que nous en discutions. J'en ai été surpris et décontenancé au point que je n'ai pas su réagir sur le moment. Pourtant, ces sujets ne me paraissaient pas anodins (la sécurité dans les ERP et la conformité à la législation du travail pour le personnel intervenant à la Gentilhommière). Le maire avait pris des engagements sur ces deux thèmes et d'autres, et de la sorte, il n'y en a aucune trace.

#### Remarque 4

La destitution d'Isabelle Dequesne a entraîné plusieurs prises de positions et interrogations de la part d'habitants. Ça me paraît légitime. Ils interpellaient le maire et attendaient des explications, des éclaircissements. Ces commentaires n'ont pas pu être ignorés. Ne pas leur répondre est une forme de réponse, que je juge irrespectueuse. Ce sont des méthodes de gouvernance que je réprovoque ; je tiens d'ailleurs à témoigner que pour moi-même, c'est le même comportement auquel j'ai droit depuis que je suis au conseil : pas de réponse à mes questions, mes messages ... ou parfois des scuds, des fions. C'est, je pense, le type même de comportement qui ne peut que participer à la défiance des citoyens face aux politiques – ces derniers faisant mine de s'en étonner et de le déplorer - et c'est dommageable. Je rappelle que nous avons pourtant été élus en affichant notre souci de démocratie participative au nom du vivre ensemble.

Sur le même sujet, je souhaite que nous soit donné un éclairage sur la situation à ce jour de Mme Dequesne au sein du conseil comme adjointe. Y a-t-il eu retour du contrôle de légalité de la part de la préfecture suite au vote de destitution ? Outre le fait que l'urne était alors non visible du public, enfermée dans le bureau du maire, comment se fait-il que nous n'ayons pas eu de PV d'élections, pas eu de possibilité d'y porter des observations ? Mêmes questions pour l'élection de Mme Trey.

#### Remarque 5

Lors de la campagne qui a amené notre élection, nous avons pris plusieurs engagements.

Parmi ceux-ci, il en est un auquel je suis particulièrement attaché et qu'il est temps de rappeler. Au moins pour les 4 de la liste dont je faisais partie avec le maire, nous avons écrit dans notre profession de foi :

*L'harmonie avec l'implication des citoyens dans les décisions prises*

*Les citoyens souhaitent être associés aux décisions importantes concernant la vie du village ; c'est pourquoi, lors*

*d'un débat ou en commissions, ils seront conviés à chaque fois à exprimer leurs avis, débattre et nous aurons pour but d'arriver avant tout à prendre des décisions consensuelles.*

*Nous organiserons à mi-mandat un référendum afin de demander à la population du village si elle souhaite que nous finissions notre mandat ou que nous démissionnions.*

En regroupant trois listes pour le second tour, nous avons promis que :

*Nous n'hésiterons pas à faire appel au référendum si nécessaire pour trancher certains sujets ou en cours de mandat vous demander votre avis sur notre gestion.*

Nous sommes arrivés à la moitié du mandat. Aussi, je profite de cette occasion pour demander au maire de mettre en œuvre ce bilan de mi-mandat avec les habitants.

### **Vote du compte administratif 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.**

Monsieur le Maire indique aux membres de l'Assemblée que les comptes sont plutôt bons, que les déficits de l'an passé sont comblés et que les résultats sont équilibrés.

M. le Maire présente le compte administratif :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF SPIC						
Résultats reportés	19828.88		62012		81840.88	0.00
Opérations de l'exercice	191094.55	204095.01	98401.97	197245.77	289 496.52 €	401340.78
TOTAUX	210923.43	204095.01	160413.97	197245.77	371337.4	401340.78
Résultats de clôture		-6828.42		36831.8		30003.38
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-6828.42		36831.8		30003.38
RESULTATS DEFINITIFS		-6828.42		36831.8		30003.38

Mme DEQUESNE rappelle que les salaires pour les personnels de juillet et août ne sont pas pris en compte.

M. le Maire lui répond qu'en effet, ils sont rémunérés par l'association KM 125 les pieds dans l'Oc.

Mme DEQUESNE souligne aussi le bénévolat de M. BOYA et du maire.

M. le Maire : « En effet, si nous devions embaucher pour nos heures, le résultat ne serait pas le même, mais tout de même, dans les conditions post-covid, La Gentilhommière est un établissement qui fonctionne bien. »

Mme DEQUESNE indique que dans ce résultat il y a également les recettes du gîte.

M. BOUTONNET demande si les recettes du gîte sont mises à part sur un compte pour connaître leur montant.

M. le Maire explique pour l'heure ce n'est pas possible mais qu'il va essayer d'y remédier.

M. BOUTONNET rappelle qu'il avait été demandé au conseil municipal de décembre sur quelle grille le personnel du SPIC était rémunérés et de quelle convention collective il dépendait. Il précise avoir comparé avec les salaires du privé qui eux sont supérieurs. Il informe également avoir demandé cette question l'ATD qui s'occupe de ces demandes mais ils ne répondent qu'à M. le Maire. Il doute fortement qu'un texte législatif existe. Il demande également quid de la prévoyance, formation professionnelle.

M. le Maire lui répond que c'est englobé dans les charges de cotisation.

M. BOUTONNET demande pourquoi les assurances n'apparaissent pas sur le compte administratif 2022.

M le Maire lui répond : « En 2022, la commune avait un contrat global, pour 2023 nous avons budgétisé cette somme pour plus de régularité. »

M. BOUTONNET : « le propriétaire doit avoir sa propre assurance et l'exploitant une autre assurance. »

M le Maire lui répond qu'il peut venir en mairie aux heures d'ouvertures consulter le contrat d'assurance.

M. BOUTONNET : « ah oui, vous avez changé les serrures ! »

Mme TREY : « Tout a été repris et nous sommes assurés pour les murs et pour l'activité.

M. le Maire : « Et c'est comme cela depuis novembre 2020, nous avons un courrier de Groupama nous indiquant couvrir les deux domaines. Nous avons changé d'assurance en août 2022 pour économiser.

Le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Mme TREY procède au vote.

Mme DEQUESNE explique son vote contre : « je refuse toujours les 100 000 € qui ont été donnés à la Gentilhommière. »

Vote :            6 POUR                    2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### **Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe SPIC La Gentilhommière**

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote :            7 POUR            2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### **Affectation du résultat du budget annexe SPIC La Gentilhommière**

Le résultat de fonctionnement est de - 6 828.42 €, il faut donc l'affecter en déficit de fonctionnement reporté compte 002 du budget primitif 2022. Et le résultat investissement est de + 36 831.80 €, il faut donc l'affecter en excédent d'investissement reporté compte 001 du budget primitif 2023.

Vote :            7 POUR            2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### **Vote des dépenses en investissement du budget annexe SPIC La Gentilhommière**

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.

Monsieur le Maire propose :

- d'inscrire 15 675 € au compte 2031 frais d'études, pour les honoraires architecte des travaux de La Gentilhommière.
- d'inscrire 165 000 € au compte 2313 immobilisations en cours construction, pour les travaux de La Gentilhommière.
- d'inscrire 1 000 € au compte 2183 pour l'achat de matériel et bureau informatique.
- d'inscrire 5 300.85 € au compte 2184 pour l'achat de mobiliers.
- d'inscrire 7184 € au compte 2188 autres immobilisations corporelles.

M. le Maire informe l'assemblée que les discussions pour un prêt avec une banque sont en cours et sur la bonne voie.

Mr le Maire fait un point sur les travaux de la Gentilhommière : « Il faut finir la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux en priorité, nous avons pour le moment dépensé 220 779.20 € HT de travaux et nous avons touché 87 136 € de subvention (avance : 45 000 € et acompte : 42 136 €). Pour pouvoir avoir le solde de la subvention soit 62 864 € nous devons terminer les travaux pour un montant de 79 657.70 € HT. Nous prévoyons une inauguration pour l'été 2024. Nous avons dû revoir à la baisse les travaux (400 000 € au lieu de 500 000 €) suite à de nombreuses difficultés, de par les coûts qui ont augmenté et les subventions qui n'ont pas toutes été au rendez-vous. Si l'état nous a accordé une subvention de 50% (150 000 €), l'aide de la région se limitera à un plafond de 35 000 €. Nous allons pouvoir demander une nouvelle subvention au conseil

départemental car depuis peu, les établissements touristiques deviennent subventionnables. La priorité pour cette année est de faire la chambre handicapé et la nouvelle cuisine. Nous ne ferons pas les chambres à l'étage de la maison mitoyenne, ni le bâtiment annexe pour le moment. Nous pouvons être optimiste au vu des recettes réalisées par la Gentilhommière, même si nous ne sommes pas à l'abri d'un problème, mais nous sommes dans un cycle de progression et les perspectives sont bonnes.

Mme DEQUESNE demande si nous sommes sûr d'avoir les 62 864 €.

M. le Maire lui répond par l'affirmative, cette subvention est déjà accordée et pour avoir le solde (les 62 864 €) il faut finir les travaux à hauteur de 79 657 €.

Mme DEQUESNE demande comment obtenir un prêt avec une capacité d'autofinancement autant négative ?

M. le Maire lui répond que la banque en question est différente, c'est la caisse des dépôts, ils prennent en compte le patrimoine global de la commune (maison, appartement, tableau...) en plus des résultats dans leur analyse.

Mme DEQUESNE : « Oui, ils prennent des garanties. »

M. le Maire, il n'y aura pas d'hypothèque, mais oui, c'est des garanties.

M. BOUTONNET se demande à quoi correspond le prêt de 37 500 €.

M. le Maire lui explique que le montant correspond à la subvention de la région, mais comme nous ne l'avons pas encore, nous prévoyons un prêt pour finir les travaux.

M. BOUTONNET : « c'est donc un prêt qui nous engage sur plusieurs années ».

Mme DEQUESNE : « je pense que dans notre situation financière, nous n'avons pas une capacité d'emprunt. »

Vote :            7 POUR            2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

14h57 : M. BOUTONNET Dominique quitte la séance et donne procuration à Mme DEQUESNE Isabelle.

#### **Vote du budget primitif 2023 du budget annexe SPIC La Gentilhommière.**

M. le Maire présente le budget primitif SPIC 2023 :

Dépenses d' exploitation		Recettes d'exploitation	
Variation des stocks	7371.00	Variation des stocks	8500.00
Charges à caractère général	121331.81	Revenus de gestion courante	234271.28
Charges de personnel	108970.00	Autres produits de gestion	10.00
Autres charges de gestion	3000.00	Amortissement	6238.00
Déficit d'exploitation reporté	6828.42		
Amortissement	1518.05		
<b>TOTAL</b>	<b>249019.28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>249019.28</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Stocks	8000.00	Excédent d'investissement reporté	36831.80
Immobilisations incorporelles	15675.00	subventions d'investissement	62864.00
Immobilisations corporelles	13484.85	Emprunts	100000.00
Immobilisations en cours	165000.00	Stocks	7184.00
Amortissement	6238.00	Amortissement	1518.05
<b>TOTAL</b>	<b>208397.85</b>	<b>TOTAL</b>	<b>208397.85</b>
<b>Général</b>	<b>457417.13</b>	<b>Général</b>	<b>457417.13</b>

Mme DEQUESNE : « c'est fatiguant de voter les deux budgets en même temps.

M. le Maire : « Il y a la date limite du 15 avril à respecter. »

Vote :            7 POUR            2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

## Vote du compte administratif 2022

M. le Maire présente le compte administratif 2022 de la commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		252 163.02		3685.65		255 848.67
Opérations de l'exercice	392089.68	365718.31	169789.95	18994.86	561 879.63 €	384713.17
TOTAUX	392089.68	621566.98	169789.95	22680.51	561879.63	640561.84
Résultats de clôture		229477.3		-147109.44		78682.21
Reste à réaliser				-147109.44		
TOTAUX CUMULES		229477.3				78682.21
RESULTATS DEFINITIFS		229477.3		-147109.44		78682.21

M. le Maire explique le résultat de fonctionnement négatif d'un montant de – 26 371.37 € du fait de la crise économique (augmentations des salaires, de l'électricité, du carburant ...), pourtant beaucoup d'efforts ont été fait pour réduire les dépenses : nous avons moins dépensé que prévu pour les fournitures administratives, la location de matériel ...)

Mme DEQUESNE souligne les mauvais résultats de la commune, en particulier en investissement, où les 100 000 € donnés à la Gentilhommière manquent vraiment. Elle dit que dans ces conditions (capacité d'autofinancement négative et – 147 109.44 € en investissement) aucun investissement n'est possible.

M. le Maire : « Les 100 000 € ont déjà fait l'objet de plusieurs débats, tu es déjà revenue sur le sujet à de maintes reprises et nous t'avons écoutée. »

Mme DEQUESNE : « Je reste sur ma position. »

M. le Maire : « Depuis le début et le vote des travaux en 2020, il était prévu dans le plan de financement un reste à charge de 110 000 € car les subventions représentaient 80 % du montant total. »

Le Maire sort de la salle du conseil municipal et ne participe pas au vote.

Mme TREY procède au vote.

Vote :            6 POUR                    2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote :            7 POUR            2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### Affectation du résultat du budget annexe SPIC La Gentilhommière

Le résultat d'investissement est de – 147 109.44 €, il faut donc l'affecter en réserve d'investissement au compte 1068 et le report en fonctionnement au compte 002 est donc de 78 682.21 € du budget primitif 2023.

M. le Maire tient à expliquer le résultat d'investissement : - 147 109.44 € car versement des 100 000 € à la Gentilhommière et de 45 000 € qui correspond à la subvention que la commune a touché en 2021 et reversé en 2022 à la Gentilhommière.

Vote : 7 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### Vote des taux 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

\*- maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	29,44	29,44
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	50,36	50,36
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).	3,66	3,66

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune ne peut pas augmenter un seul taux, s'il augmente la taxe d'habitation pour les maisons secondaires il est obligé d'augmenter celui de la taxe foncière. Pour cette année, il n'y aura pas d'augmentation mais si la conjoncture continue (baisse des dotations et augmentation des dépenses) nous seront peut-être obligés de l'envisager mais cela serait de l'ordre de 10-15 euros pour les administrés sur la taxe foncière. Il rappelle que la commune est largement en dessous des taux nationaux avec des taux très bas et que la compensation promise par l'état n'est que partielle. Cela laisse une marge de manœuvre pour l'avenir. L'état augmente déjà les bases d'elle-même 7.1 % pour l'année 2023 et la commune ne souhaite pas augmenter encore plus.

Un administré souhaite intervenir et M. le Maire l'autorise : « Il explique les énormes inégalité des taxes entre les différents administrés (maisons neuves et anciennes ne sont pas sur les mêmes bases), il faudrait une refonte totale nationale de la fiscalité locale.

M. le Maire : « Oui, il faudrait une vraie volonté politique. »

Vote : à l'unanimité

### Vote des dépenses en investissement

Il convient de voter les investissements pour l'inscription au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire 2 100 € au compte 2132, immeubles de rapport pour les travaux de la maison Sarramoulin.
- D'inscrire 10 000 € au compte 2132, immeuble de rapport pour les travaux de l'appartement 4 les écoles.
- D'inscrire 40 000 € au compte 2132, immeuble de rapport pour les travaux de la maison du CCAS.
- D'inscrire 8 000 € au compte 21578, autre matériel et outillage.
- D'inscrire 1 400 € au compte 2183, matériel de bureau et informatique.

- D'inscrire 1 477.66 € au compte 2184, mobilier.

M. le Maire explique que les travaux des appartements et de la maison seront faits en régie.

Mme DEQUESNE demande si l'emprunt est signé.

M. le Maire : « C'est en cours de discussion, par exemple si la commune emprunte 90 000 € sur 30-35 ans, l'échéance serait de 390 € par mois qui serait largement compensée par le loyer de 900 €. Les loyers étant en recette de fonctionnement, cela nous permettra d'améliorer notre capacité d'autofinancement.

Vote : 6 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET) 1 ABSTENTION (CERCIAT René)

### Vote du budget primitif 2023.

M. le Maire présente le budget primitif 2023 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	140318.08	Revenus de gestion courante	45592.00
Charges de personnel	187050.00	Impôts et taxes	194912.00
Atténuation de produits	64610.00	Dotations, subventions, participations	92511.00
Opérations d'ordre entre section	6959.66	Autres produits de gestion	28330.00
Autres charges de gestion	38236.47	Produits exceptionnels	1200.00
Charges financières	1250.00	Excédent de fonctionnement reporté	78682.21
Charges exceptionnelles	2261.00		
Dotations aux provisions	552.00		
<b>TOTAL</b>	<b>441237.21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>441227.21</b>
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	147109.44	Opérations d'ordre	6959.66
Subventions d'investissement	62864.00	Dotations fonds divers réserves	149242.44
Remboursement d'emprunts	4895.00	Subventions d'investissement	62864.00
Immobilisations corporelles	62977.66	Emprunts	58780.00
<b>TOTAL</b>	<b>277846.10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>277846.10</b>
<b>Général</b>	<b>719083.31</b>	<b>Général</b>	<b>719073.31</b>

M. le Maire précise que la répartition des subventions aux associations sera votée lors d'un prochain conseil municipal.

Vote : 7 POUR 2 CONTRE (DEQUESNE, BOUTONNET)

### Pas de questions diverses :

### La parole est donnée au public :

Une administrée demande à Mme DEQUESNE d'où proviennent les 100 000 € et s'ils sont en plus des 100 000 € déjà votés en avance.

Mme DEQUESNE : « Du fonds de roulement de la commune et non c'est juste la régularisation. »

M. le Maire : « Nous étions arrivés au bout du délais et il fallait choisir si la commune transformait l'avance en dotation définitive ou si la Gentilhommière remboursait. »

Cette administrée demande également le montant actuel du fonds de roulement et quels prêts ont été contractés par le conseil municipal présent.

M. le Maire lui répond que le fonds de roulement de la commune s'élève à 78 682.21 € et celui du SPIC à 30 003.38 €. En ce qui concerne les emprunts : un seul, le conseil municipal a emprunté uniquement pour l'achat de la maison mitoyenne à la Gentilhommière.

Un administré interpelle le conseil municipal au sujet du traitement de l'eau sur la commune : le chlore.

M. le Maire explique toutes les difficultés pour régler ce problème et pointe les délais de Réseau31 pour régler ce problème.

Il demande également s'il y a un compteur à la fontaine de santé, réponse négative de M. le Maire.

Un administré signale au conseil municipal qu'il n'est pas normal que la personne qui vit dans la yourte soit branchée directement sur le réseau de la commune.

**La séance est levée à 16h15**

**PV approuvé à la séance du 4 juillet 2023.**

**Le Maire, PENETRO Pascal**

**Secrétaire de séance,**



